



**Proposition d'attribution d'une subvention
pour la mise en œuvre du dispositif des mini-
entreprises - Entreprendre pour apprendre dans
les collèges et missions locales du Bas-Rhin**

Rapport n° CP/2017/527

Service gestionnaire :

J5-Développement éducatif, sportif de la jeunesse

Résumé :

Le présent rapport s'inscrit dans le "Plan Actions éducatives et collèges" approuvé par le Conseil Départemental du Bas-Rhin le 20 mars 2017. Le dispositif relève de l'axe 3: Choisir, agir et oser par soi-même - Découverte du monde professionnel, action 58 (Entreprendre pour apprendre: développement des mini-entreprises). Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention au titre de l'année 2017 pour permettre la mise en œuvre du dispositif des mini entreprises - Entreprendre pour apprendre dans les collèges et missions locales du Bas-Rhin au cours de l'année scolaire 2016/2017.

Par délibération n° CD/2017/007 du 20 mars 2017, le Conseil Départemental a approuvé le Plan Actions éducatives et Collèges pour la période 2017-2020 réaffirmant ainsi l'engagement du Département du Bas-Rhin dans le domaine de l'action éducative.

1. Le dispositif des mini-entreprises Entreprendre pour apprendre (action 58 du Plan Actions éducatives et collèges)

Un des dispositifs, en place depuis 2008 dans l'Académie de Strasbourg, est proposé par l'association Entreprendre pour apprendre et consiste à créer une entreprise pour permettre à des collégiens, lycéens, étudiants et jeunes adultes de découvrir le monde quotidien d'une entreprise, son fonctionnement et ses métiers, ainsi que de développer et gérer un projet. Ce dispositif relève de l'axe 3 du Plan Actions éducatives et Collèges « Apprendre à choisir, agir et oser par soi-même » (action 58 : Entreprendre pour apprendre - Développement de mini-entreprises).

Cette création est initiée par un groupe d'élèves accompagné par des enseignants et se déroule sur une année scolaire.

Chaque équipe est parrainée par un chef d'entreprise. Le projet s'adresse aux classes de 4^{ème}, 3^{ème}, aux classes de lycée, ainsi qu'à des élèves post-bac et aux jeunes adultes inscrits dans le dispositif « Garantie Jeunes » des missions locales (catégorie « Initiatives emploi »).

Le dispositif des mini-entreprises a été élargi début 2015 à la mission locale de Haguenau (catégorie « Initiatives emploi ») et l'association a souhaité développer ce type de partenariats avec d'autres missions locales dans le Bas-Rhin. La mission locale de Saverne a rejoint le programme en 2016, de même que l'EPIDE de Strasbourg et l'École de la Deuxième Chance du Bas-Rhin.

L'accompagnement de ces mini-entreprises dans l'Académie de Strasbourg est assuré par l'équipe d'Alsace de l'association Entreprendre pour apprendre.

Pour l'année scolaire 2015/2016, au niveau de l'Académie de Strasbourg, 73 projets de mini-entreprises dans 63 établissements ont concouru dans les différentes catégories (+18% de participants par rapport à l'année précédente).

Dans le Bas-Rhin, 36 collèges y ont participé ainsi que la mission locale de Haguenau et 12 lycées. Au total, 51 mini-entreprises ont été créées dans le Bas-Rhin, soit 70% des mini-entreprises créées au sein de l'Académie.

2. Le partenariat proposé pour 2017

Pour l'année scolaire 2016/2017, au niveau de l'Académie de Strasbourg, 81 projets de mini-entreprises dans 55 établissements ont concouru dans les différentes catégories.

Dans le Bas-Rhin, 22 collèges ont participé (baisse en raison de la réforme des collèges), 10 lycées et les missions locales de Haguenau et Saverne, l'EPIDE et l'Ecole de la Deuxième Chance du Bas-Rhin. Au total, 54 mini-entreprises ont été créées dans le Bas-Rhin, soit 67% des mini-entreprises créées au sein de l'Académie de Strasbourg.

L'événement de lancement du championnat 2017 pour les collèges du Bas-Rhin a eu lieu à l'Hôtel du Département le 10 novembre 2016.

Les collèges suivants ont participé, réunissant plus de 150 collégiens :

- Territoire Nord : collège Kléber de Haguenau, collège du Rhin de Drusenheim, collège Françoise Dolto de Reichshoffen, collège Charles de Gaulle de Seltz,
- Territoire de l'Eurométropole : collège François Truffaut de Strasbourg, collège des Roseaux d'Illkirch-Graffenstaden,
- Territoire Sud : collège Herrade de Landsberg de Rosheim.

Lors de cet événement les jeunes ont été accueillis pour échanger sur leurs projets avec des chefs et créateurs d'entreprises bas-rhinois autour de plusieurs tables rondes. Le championnat a eu lieu le 11 mai 2017 au Conseil de l'Europe.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'attribution, au titre de l'année 2017, d'une subvention de 10 000 € à l'association qui met en œuvre le dispositif des mini-entreprises Entreprendre pour apprendre sur le territoire de l'Académie de Strasbourg, et plus particulièrement dans les collèges et missions locales du Bas-Rhin.

La Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education réunie le 11 mai 2017 a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14977	65-6574-28	19 000,00 €	19 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association Entreprendre pour apprendre Grand Est pour la mise en œuvre du dispositif

des mini-entreprises - Entreprendre pour apprendre dans le Bas-Rhin au titre de l'année 2017.

La subvention sera versée en une fois au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur dès lors que cette délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 16/11/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY